

1. Bureau

Mme PAYM Colette nommée Présidente et Mme DECORME Fabienne Trésorière

2. Modification du titre de l'association

Le Foyer SocioEducatif du lycée Camille Corot sera renommé **COOPERATIVE DU LYCEE CAMILLE COROT DE MORESTEL**

3. Modification de l'objet des statuts de l'association

Évolution de notre association : transformation en coopérative scolaire et création en parallèle d'une maison des lycéens avec la répartition des tâches suivantes : Une MDL : gestion de la cafet / des clubs / aménagements de nouveaux locaux... La collaboration avec les membres du CVL et la MDL sera effective.

Nouvel objet :

La coopérative a pour objet :

1. de créer et de développer, parmi les élèves, l'esprit de compréhension, d'entraide et de solidarité, d'exercer les élèves à la responsabilité, à la citoyenneté, à l'autonomie, de favoriser les relations de convivialité au sein de l'établissement.
2. d'améliorer le cadre de vie scolaire.
3. de permettre l'amélioration des méthodes et des procédés d'enseignement et d'accroître leur efficacité.
4. de développer les activités culturelles et socio-éducatives en participant au financement des voyages scolaires et périscolaires notamment en prenant en charge de façon totale ou partielle les frais de voyages et sorties scolaires et périscolaires y compris la part accompagnateurs (par des dons à l'EPLE Camille Corot de Morestel).
5. de mettre en œuvre des projets coopératifs.

4. Bilan

Environ 80% des élèves de l'établissement adhèrent. La coopérative réaffirme sa volonté de faire participer les élèves à la vie de l'établissement dans le sens d'un engagement solidaire, responsable, citoyen et en autonomie.

Chaque année on participe au financement des voyages à hauteur de 10000€ / an et accepte de participer au financement des sorties scolaires et périscolaires. On contribue au bon fonctionnement du lycée avec les achats divers pour les CDI, les différentes disciplines ou projets ou encore l'aménageant des locaux.

La coopérative dispose de environ 16 000€ sur le compte courant et de 10 018.79€ sur le compte sur livret. Nous sommes tributaire pour notre fonctionnement des subventions allouées par la municipalité de Morestel et par les adhésions des élèves. Les dépenses sont pour les clubs, les diverses dépenses de fonctionnement, des achats pour le CDI et surtout pour les voyages et sorties. **Au vue des futures dépenses prévues la cotisation d'adhésion 2020/2021 sera maintenue à 12€.**

5. Dépenses prévues en 2020-2021

Le financement des voyages et sorties est prévu

La participation aux événements festifs du lycée

L'achat de documentation pour le CDI

Le financement d'activités pédagogiques diverses

6. Projets 2020-2021 :

La vente de chocolat est reconduite, des élèves participeront à l'organisation de la distribution après réception des commandes. Merci de diffuser au maximum l'information, retour des commandes avant le 10 novembre 2020.

Un appel aux bonnes idées pour améliorer la vie dans l'établissement est plus que jamais lancé !